

Fonctionnement de l'ardoise inversée



L'ardoise inversée kesako ?

Il s'agit d'une provision d'argent, fait en début d'année pour chaque enfant et qui servira à payer les activités auxquelles il participera. L'ardoise inversée, d'un montant de **250€uros**, est réglée par la famille en début d'année en 1 à 5 versements.

Cette somme permet de couvrir l'ensemble des activités proposées par le groupe durant une année scolaire, à l'exception des activités régionales ou nationales (rassemblements, formations,...) et du camp.

Comment ça fonctionne ?

Une fois l'inscription effectuée et l'ardoise abondée, l'enfant est considéré comme étant présent à chaque activité ; charge aux parents de prévenir, au plus tard 4 jours avant l'activité, si l'enfant n'a pas la possibilité d'y participer.

Généralement, un courriel est adressé à la famille environ une semaine avant l'activité pour rappeler les horaires, le tarif et donner les informations complémentaires si besoin. Il suffit alors aux parents de répondre au courriel : « **mon enfant sera absent à cette activité** » avant la date limite fixée pour que le montant de l'activité ne soit pas retirée à l'ardoise.

A chaque activité, le montant correspondant est débité de l'ardoise (sauf absence prévenue dans les temps). A la fin de l'année, la somme restante pourra servir à financer la participation au camp, être conservée pour l'année suivante ou être remboursée. Pour cela, la famille doit remplir un coupon réponse dans le courant du mois de juin ; un courriel sera adressé aux familles précisant les modalités de fonctionnement de l'ardoise et comportant le coupon réponse et la date limite de réponse. En cas de non réponse, il est considéré que la famille fait don au groupe local du solde de l'ardoise inversée, peu importe le montant.

Pourquoi ce système ?

Ce système a été mis en place au sein du groupe il y a maintenant plusieurs années afin de maintenir le prix des activités au plus bas et de résoudre plusieurs problèmes de gestion.

En effet, dans les premières années de vie du groupe, chaque parent venait, au démarrage de l'activité, payer pour l'activité de son (ses) enfant(s). Cela avait de nombreux inconvénients :

- temps d'attente parfois long pour les familles
- mobilisation d'un bénévole durant près d'1 heure pour l'accueil des familles
- nombreuses écritures comptables pour le trésorier bénévole
- absences non prévenues qui compliquaient l'organisation des activités
- effectifs inconnus avant le début de l'activité qui entraînaient du gaspillage alimentaire

Sachant que le nombre d'adhérents a doublé depuis cette époque, ces inconvénients auraient également doublés et auraient pu mettre en péril le fonctionnement et la stabilité financière du groupe. En effet, les frais alimentaires et pédagogiques étant déjà avancés par le groupe avant l'activité, si un ou plusieurs enfants manquaient, ces charges étaient imputées directement à la trésorerie du groupe. Dans un contexte économique où les associations doivent inventer des systèmes pour stabiliser leur fonctionnement et où les subventions se font de plus en plus rare, il n'était plus possible pour un groupe comme celui de Vigy de conserver ce fonctionnement tout en continuant à proposer des activités à prix coûtant. Il fallait donc trouver une solution.

Après plusieurs années de fonctionnement, l'ardoise inversée nous semble avoir fait ses preuves. Les prix ont très peu augmentés et les effectifs sont connus à l'avance, facilitant l'organisation pédagogique et l'intendance.

Exemple

Mr et Mme DURANT ont 2 enfants inscrits au EEDF de Vigy. Ils doivent donc provisionner 2 x 250€uros soit 500€uros.

Ils décident de payer en réalisant 5 virements de 100€uros, de septembre à janvier.

Au cours de l'année la famille a prévenu de l'absence des enfants à 2 activités (un dimanche à 6 euros, un weekend à 30 euros). Un des enfants a également été absent à une des activités mais la famille n'ayant pas prévenu dans les temps, celle-ci a été déduite de l'ardoise.

Après la dernière activité, l'ardoise de la famille DURANT affiche un solde de +72€uros (+36€/enfant). La famille retourne le coupon réponse en indiquant qu'elle souhaite abonder le solde à l'ardoise de l'année suivante.

A la rentrée suivante, lors de la réinscription des enfants, Mr et Mme DURANT doivent provisionner une nouvelle ardoise pour un montant de 2 x 250€ - 72€ soit 428€uros.



Scouts et laïques
www.eedf.fr

EEDF Vigy : Les Trappeurs
Mail : eedf.vigy@gmail.com
Tel : 06.72.91.48.31
Site : www.vigy.ecles.fr
Facebook : [@eedfvigy](https://www.facebook.com/eedfvigy)